



Strasbourg, le 14 octobre 2004

CDL-JU (2004)066prog.

COMMISSION EUROPÉENNE POUR LA DÉMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

en coopération avec

LA COUR CONSTITUTIONNELLE DE BOSNIE-HERZÉGOVINE

SEMINAIRE INTERNATIONAL

**«Le budget de la cour constitutionnelle: un facteur
déterminant de son indépendance»**

Sarajevo , 14 et 15 octobre 2004

PROGRAMME

Jeudi, 14 octobre

09:30 - 12: 30

Session du matin : Assurer l'indépendance des Cours constitutionnelles par l'autonomie financière

09:35 – 09:50

Allocutions d'ouverture

M. Mato Tadic, Président, Cour Constitutionnelle, Bosnie et Herzégovine
Mlle Caroline Martin, Administratrice, Commission de Venise

09:55 – 10:25

Processus législatif sur le budget de la Cour constitutionnelle / le judiciaire en Bosnie-Herzégovine

M. Ranko Sakota, Ministre adjoint des Finances et du Trésor, Bosnie-Herzégovine

10: 30 - 10:50

Le budget de la Cour constitutionnelle: un facteur déterminant de son indépendance : l'expérience de la Cour constitutionnelle fédérale de l'Allemagne

Mme E. Barnstedt, Directrice, Cour constitutionnelle fédérale de l'Allemagne

Discussion

Pause-café

11:20 – 11:40

Autonomie financière : le budget de la Cour constitutionnelle d'Italie

M. Giovanni Cattarino, Chef du Service de presse, Cour constitutionnelle, Italie

Discussion

11:50 - 12:10

L'autonomie financière des cours constitutionnelles : l'éclairage de l'expérience du Conseil constitutionnel français.

Mme Fanny Jaquelot, Docteur en droit, France

Discussion

12:30

Fin de la session du matin

14: 00 - 16: 00

Session de l'après-midi : Autonomie financière de la Cour constitutionnelle : les expériences européennes, récentes et anciennes Cours constitutionnelles

14:00 – 14: 20

Le budget de la cour constitutionnelle comme une des garanties de l'indépendance de l'autonomie financière de la justice constitutionnelle : Le budget de la Cour constitutionnelle de Slovénie

Dr Arne Mavcic, Service de l'analyse et de la coopération internationale de la Cour constitutionnelle de Slovénie

Discussion

14:30 – 14:50 *Autonomie financière : Le budget de la Cour d'arbitrage de Belgique*
M. Rik Ryckeboer, Référendaire, Cour d'Arbitrage, Belgique

Discussion

15:00 – 15:20 *Le budget de la Cour constitutionnelle: un facteur déterminant de son indépendance : l'expérience du Tribunal Constitutionnel du Portugal*
M. Duarte Silva, Assesseur principal, Tribunal constitutionnel du Portugal

Discussion

16: 00 **Fin de la session de l'après-midi**

Vendredi, 15 octobre

09:30 – 12:30 **Session du matin : Gestion autonome : Le nécessaire versant complémentaire à l'indépendance**

09:30 – 09:40 *Gestion autonome : Le budget de la Cour constitutionnelle de Slovénie*
Dr Arne Mavcic, Service de l'analyse et de la coopération internationale de la Cour constitutionnelle de Slovénie

Discussion

09:50 – 10:00 *Gestion autonome : Le budget de la Cour constitutionnelle fédérale d'Allemagne*

- Mme E. Barnstedt, Directrice, Cour constitutionnelle fédérale de l'Allemagne

-

- Discussion

10:15 – 10:25 *Gestion autonome : Le budget du Tribunal constitutionnel du Portugal*
- M. Duarte Silva, Assesseur principal, Tribunal constitutionnel du Portugal

Discussion

10:45 - 11:00 Pause café

11:00 – 12:30 **Echanges de vues :**
- Rendre le budget efficace
- Coûts compressibles/ incompressibles

14.00 – 16.00 **Visite des locaux de la Cour constitutionnelles et échange de vues**